

6760 **Équipements photographiques et accessoires**
Inclut: Photomètres - Trépieds - Filtres -
Télématres - Projecteurs d'éclairage - Lentilles -
Équipement photo spécialisé pour essais.
Exclut: Lampes (ampoules) - Ampoules à éclair
(flash).

6770 **Films traités**
Inclut: Cinématographiques, muets et sonores -
Photographiques.
Exclut: Rayons X - D'entraînement et d'éducation
- Microfilms traités.

6780 **Nécessaires, trousse, assortiments d'articles
photographiques**

GROUPE 68

Produits chimiques

Remarque: En général, les corps chimiques simples et composés non médicamenteux sont rangés dans la classe 6810. Des mélanges de composés chimiques ou des produits chimiques préparés dans un milieu spécial (autre que l'eau) sont généralement classés d'après leur emploi dans d'autres classes que la classe 6810. Par exemple le produit composé DDT est rangé dans la classe 6810, tandis que le produit insecticide DDT à pulvériser est rangé dans la classe 6840 "Agents de lutte contre les fléaux et Désinfectants". De même, les articles portant des noms non chimiques comme Agent de blanchiment, Insecticide et Antigél sont généralement rangés d'après leur emploi dans d'autres classes que la classe 6810, tandis que les composés chimiques correspondants tels que l'hypochlorite de sodium, le chlordane et le glycol éthylène sont rangés dans la classe 6810. Les produits médicamenteux sont généralement rangés dans la classe 6505 "Produits pharmaceutiques, biologiques, et réactifs". Les substances et réactifs pour diagnostic in vitro sont rangés dans la classe 6550 "Nécessaires et lots de contrôle, réactifs et substances pour diagnostic in vitro". Sont exclus de ce groupe les produits chimiques liquides prévus exclusivement pour être utilisés comme propergols (carburants et comburants).

6810 **Produits chimiques**
Inclut: Solvants à naphte - Compositions pour la purification et l'adoucissement des eaux - Produits à tanner, naturels ou synthétiques - Dextrines et amidons - Gélamines non comestibles - Acétone - Produits chimiques de propulsion en vrac, non uniquement destinés aux missiles.
Exclut: Produits chimiques médicamenteux - Gaz - Dextrines de fonderie - Produits chimiques pour radiographie et photographie - Substances et réactifs pour diagnostics in vitro.

6820 **Teintures**
Inclut: Teintures ménagères.

6830 **Gaz comprimés et liquéfiés**
Inclut: Gaz combustibles.
Exclut: Gaz de la guerre chimique - Gaz médicamenteux - Cylindres à gaz vides et leurs capuchons, soupapes et pièces de rechange.

6840 **Agents de lutte contre les fléaux, et désinfectants**
Inclut: Produits pour chasser les insectes - Fongicides - Insecticides - Rodenticides - Désherbants.
Exclut: Désodorisants corporels.

6850 **Spécialités chimiques diverses**
Inclut: Compositions anti-brouillard - Agents d'humidification - Solutions et produits de gravure à l'eau forte pour lithographie - Solutions pour la réparation des blanchets pour lithographie - Solutions antigél.

GROUPE 69

Instruments et appareils d'instruction et d'entraînement

Remarque: Sont inclus les calculateurs comprenant les ensembles, systèmes et composants, conçus spécifiquement pour être utilisés comme ou avec les instruments et appareils d'instruction et d'entraînement.

6910 **Accessoires d'instruction**
Inclut: Maquettes - Modèles coupés - Modèles réduits - Films d'instruction et d'entraînement - Cartes d'instruction - Accessoires d'instruction à la navigation - Accessoires d'instruction au vol aux instruments - Accessoires d'instruction sur les instruments d'aéronefs - Accessoires d'instruction sur les véhicules - Accessoires d'instruction à la conduite des moteurs - Accessoires d'instruction sur les systèmes hydrauliques - Munitions uniquement coupées, en maquettes ou sectionnées - Accessoires d'entraînement utilisés normalement en salles d'instruction.
Exclut: Munitions et armements d'exercice ou factices, pour l'instruction ou l'entraînement.

6920 **Appareils d'instruction et d'entraînement
concernant l'armement**
Inclut: Appareils d'entraînement au bombardement - Appareils d'entraînement au tir - Cibles remorquées - Cibles de tir - Appareils d'entraînement pour missiles.
Exclut: Avions robots cibles - Avions robots utilisés pour l'entraînement, la surveillance, la détection de missiles et la reconnaissance photographique - Accessoires d'instruction - Munitions et armements d'exercice, factices ou simulés prévus pour le maniement ou l'entraînement.

6930 **Appareils d'instruction et d'entraînement
opérationnels**
Inclut: Simulateurs de vol (link trainer) - Appareils d'instruction et d'entraînement au pilotage automatique - Appareils d'instruction et d'entraînement au dérivomètre - Appareils d'instruction pour la navigation astronomique - Appareils d'instruction pour la navigation à l'estime - Appareils d'instruction pour le vol aux instruments et l'atterrissage - Appareils d'instruction pour projection de terrains. Tous les systèmes destinés à l'entraînement opérationnel sauf ceux concernant les télécommunications et l'armement.
Exclut: Accessoires d'instruction.

6940 **Appareils d'instruction et d'entraînement
concernant les transmissions**
Inclut: Appareils d'instruction au radar supersonique - Appareils d'instruction au radar de navigation - Appareils d'instruction au radar de recherche et de détection - Équipements d'exercice de code.
Exclut: Accessoires d'instruction.

GROUPE 70

Équipement pour le traitement automatique de l'information, à usage général (comprenant microprogrammation), logiciel ("Software"), fourniture, et équipement de support

Remarque: Ce groupe comprend l'équipement pour le traitement automatique de l'information à usage général, les composants et groupes de dispositifs fonctionnant comme un système, commercialement disponibles, sans tenir compte de l'utilisation, de la dimension, de la capacité ou du prix choisis et conçus pour trouver une solution ou traiter une variété de